

Formation intensive en interprétariat communautaire

Situation

Les interprètes communautaires assurent et favorisent la compréhension entre des personnes immigrées et des professionnels lorsqu'il n'existe pas de langue commune, notamment dans des situations de communication délicates et exigeantes dans les domaines de la formation, de la santé, du social ou de la justice. La profession d'interprète communautaire gagne en importance chaque année. Selon les statistiques d'INTERPRET, il y a eu 338'084 heures d'interprétariat enregistrées en Suisse en 2017, contre 94'965 en 2008, soit une augmentation de 30'000 heures par an. Dans ce contexte, il est important de contribuer à la qualité de cet indispensable service à travers une offre en formation qui soit adaptée aux besoins des interprètes et de leur secteur d'activité.

Objectifs

Le projet, à travers la mise en œuvre d'une formation intensive, vise à doter les interprètes communautaires d'un certificat reconnu au niveau Suisse, qui permet d'accéder à un brevet fédéral. Les interprètes étant issu-e-s de la migration, cette formation appuie leur insertion professionnelle. En effet, elle participe à la reconnaissance et à l'essor de la profession en assurant la qualité du service offert par les interprètes.

Pour ce qui concerne les objectifs d'apprentissage, les personnes ayant suivi la formation avec succès :

- permettent, par le biais de l'interprétariat communautaire en situation de dialogue, la compréhension entre des interlocutrices ou interlocuteurs d'origines différentes
- traduisent, lors d'entretiens entre des personnes immigrées et des professionnels des domaines de la formation, de la santé et du social, en ayant connaissance des points communs et des différences existant entre les systèmes de référence des interlocutrices et interlocuteurs.

Bénéficiaires

La formation s'adresse à des personnes dont la langue maternelle est une langue de la migration souhaitant obtenir un certificat en interprétariat communautaire. Etant donné le rythme d'enseignement soutenu, cette formation s'adresse à des personnes présentant de grandes capacités d'apprentissage. Le cours est en outre réservé aux candidates et candidats ayant atteint un niveau de langue française B2 ou en passe de l'obtenir avant le début de la formation..



Activités

La formation sur trois mois, comprend les modules M1 – Interprétariat communautaire en situation de dialogue et M2 - S'orienter dans les domaines de la formation, de la santé et du social du système de formation modulaire pour interprètes communautaires et médiatrices et médiateurs interculturels.

La formation s'étale sur 155 heures, dont 117 heures de cours, le reste étant consacré à la supervision et au coaching. Il est en outre attendu que les participant-e-s effectuent 114 heures de travail autonome. A l'issue de la formation, les participant-e-s reçoivent une attestation de suivi des modules 1 et 2. Elle représente l'un des prérequis pour l'acquisition du Certificat INTERPRET. L'attestation de 50 heures de pratique, une attestation de la langue d'interprétariat INTERPRET, ainsi que l'attestation de connaissances de la langue française au niveau B2, donnent droit à l'obtention du certificat INTERPRET.

Une fois obtenu le certificat INTERPRET, il existe un système de qualification modulaire pour l'interprétariat communautaire en situations exigeantes et pour la médiation interculturelle. Ce dernier mène au Brevet fédéral de spécialiste en interprétariat communautaire et médiation interculturelle. Davantage d'informations sont disponibles sur le site d'INTERPRET.

Mise en œuvre du projet

L'EPER a été sélectionnée pour mettre sur pied cette formation avec un soutien du Secrétariat d'Etat aux Migrations. Les cours de la première volée romande ont eu lieu en 2017.

Les résultats de cette première volée romande ont été excellents : sur 22 participant-e-s, 20 ont obtenu le certificat dont 18 ont décroché un emploi dans un service d'interprétariat en 2018. Au vu de ces résultats réjouissants ainsi que du succès rencontré auprès des interprètes l'EPER a été encouragé à renouveler l'expérience en organisant une deuxième volée, avec le soutien renouvelé du SEM, via INTERPRET.

La volée 2018-2019 a commencé la formation en décembre 2018. Elle comprend 22 participant-e-s résidants dans cinq cantons romands et parlant 16 langues différentes.

La phase pilote prenant fin après cette deuxième volée, il s'agit pour l'EPER de consolider cette expérience en fonction de la demande et de la réalité du marché de l'interprétariat dans la région, en constante évolution

Age et Migration

Budget 2019

CHF 99 860

Soutien

Secrétariat d'Etat aux Migrations, via INTERPRET

Partenaires

Coordinations d'interprètes en Suisse romande

N° de projet EPER

560.027

Chargé de programmes

Chloé Manfredi

Contact

EPER (Entraide Protestante Suisse)
Département Communication
Chemin de Bérée 4A
Case postale 536
1001 Lausanne
Tél. +41 21 613 40 70
Fax +41 21 617 26 26
info@eper.ch
www.eper.ch
Dons : CCP 10-1390-5